

COP 2019 – SERCIB France

SERCIB France

COP (Communication on Progress) du Groupe SERCIB
pour le Pacte Mondial - année 2019/2020

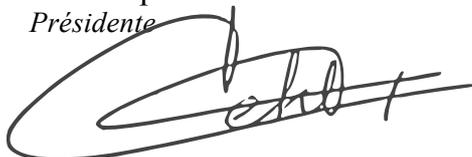
Notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2008 permet au groupe et ses collaborateurs de rester constamment attentifs aux axes de progrès possibles en relation avec les 10 principes qui promeuvent les droits de l'homme, droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre l'environnement.

En tant que PME, SERCIB s'engage aujourd'hui de nouveau pour promouvoir une démarche de progrès et à en rendre compte, SERCIB contribue à son échelle d'œuvrer en interne : à favoriser la formation et la mobilité, à offrir des conditions de travail de qualité, à veiller à la santé et la sécurité des collaborateurs.

Pour rappel : SERCIB a livré en 2014 2 immeubles HQE exceptionnel et Excellent, en 2015 SERCIB a renouvelé sa labellisation LUCIE et a obtenu le suivi du renouvellement en 2016. C'est en 2016 également que SERCIB adhère à One Planet Living pour son nouveau programme Imagine. En 2017, le programme Imagine est le premier immeuble de bureau reconnu One Planet Living en France. 2017 est aussi l'année où SERCIB participe à VIBEO un groupe de travail sur la Valeur Immatérielle du Bâtiment et le Bien-Être des Occupants. Ce groupe cherche à démontrer et à mesurer la valeur ajoutée d'un bâtiment auprès de ses occupants, au-delà de son emplacement géographique. Une campagne de tests en grandeur réelle a été effectuée en 2017 et 2018 et un article scientifique est en cours de rédaction et devrait être publiée sous peu.

Par ce courrier, SERCIB renouvelle son engagement à continuer de faire vivre 10 principes du Pacte Mondial dans sa culture d'entreprise, ses stratégies commerciales et ses modes opératoires.

Frédérique Lebel
Présidente



Rappel de l'activité de SERCIB et de ses valeurs

Le groupe SERCIB a été fondé en 1986 par Dominique Lebel.

Le Groupe intervient principalement dans les domaines de l'immobilier d'entreprise et du secteur résidentiel en PACA.

Le groupe SERCIB reste une entreprise patrimoniale à taille humaine.

En France, les développements immobiliers conduits par SERCIB France sont principalement concentré sur l'Île de France pour ce qui est des immeubles de bureaux haut de gamme, mais aussi en PACA avec le résidentiel et l'immobilier d'entreprise.

Les immeubles de bureaux construits par SERCIB France sont généralement lancés en blanc ou réalisés sur mesure pour des utilisateurs.

Sur la Belgique, avec SERCIB International, holding de tête, le groupe est concentré sur Bruxelles Région Capitale.

Depuis sa création SERCIB a toujours orienté ses efforts sur les critères relatifs au Bien Etre et à la Santé au Travail (programmes BEST®). Très tôt, l'environnement paysagé, les économies d'énergie, la qualité de conception et de réalisation ont été des valeurs premières prises en compte dans les immeubles.

La signature de SERCIB, choisie voici plus de 30 ans : « Ce qui est vrai restera » n'a pas pris une ride sous les projecteurs du Développement Durable.

Les immeubles SERCIB rendent compatible l'accroissement de la productivité et l'épanouissement du capital humain.

L'objectif de SERCIB est d'offrir à ses investisseurs comme aux utilisateurs des immeubles, les meilleurs produits possibles et les meilleurs services.

L'écoute et la prise en compte des besoins des entreprises, leur satisfaction dans le temps à mesure de leur évolution sont des gages donnés à tous d'une réussite partagée.

Le bien-être et l'épanouissement du « Capital Humain » sont les clés de l'entreprise durable de demain mais aussi les clé de la nouvelle société civile.

Ayant toujours anticipé les réglementations, toute la production de SERCIB est sous certification HQE (Haute Qualité Environnementale). De plus l'origine, les niveaux d'exigence thermiques retenus pour ses immeubles vont bien au-delà des exigences fixées par la réglementation.

Soucieux de son empreinte écologique le Groupe SERCIB est impliqué et sensible à son devoir citoyen et pour le moins celui de rendre à nos enfants la terre que nous leur avons empruntée. SERCIB soutient les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU et participe au groupe de travail « green value » dans le cadre du Plan Bâtiment Grenelle mené par le gouvernement ainsi qu'à la commission Développement Durable du MEDEF.

SERCIB France est labellisée LUCIE par VIGEO.

PRINCIPES SOUTENUS :

Poursuite des actions mises en œuvre et nouvelles initiatives traduisent encore cette année le soutien apporté par le groupe SERCIB aux 10 principes du Pacte Mondial.

Principes 1 et 2

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence et à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Notre entreprise qui respecte totalement la législation française, laquelle intègre toutes les conventions internationales, n'est pas exposée à des situations concernant les principes 1 & 2 (droits de l'homme) et n'a pas connaissance d'avoir été ou d'être exposée à des situations concernant le principe 10 (anti-corruption). Elle s'en réjouit et ne peut donc communiquer sur des progrès dans ces domaines.

Nous travaillons à intégrer nos valeurs (dont le pacte mondial) dans les documents contractuels avec nos fournisseurs.

Nous soutenons des actions remarquables à travers des dons à plusieurs associations.

En 2017 nos cartes de vœux ont soutenu Médecin sans Frontières puis en 2018 et 2019 l'association SOS Villages d'enfants France.

Nous soutenons l'association Yara LNC qui œuvre pour l'éducation des enfants au Niger et continuons à soutenir la Maison Maternelle qui accueille en France des jeunes de 3 à 20 ans en difficulté et accompagne par le travail des majeurs handicapés .

Principe 3

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Notre entreprise promeut la transparence des résultats, des actions et des orientations. Le nombre de salariés et les espaces de travail ouverts permettent une communication permanente et fluide.

L'effectif des personnes de la société étant de 5 personnes nous ne sommes pas soumis à l'obligation de la mise en place d'un délégué du personnel ni de syndicat.

Principe 4

Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

La société remet à l'arrivée de chaque collaborateur un contrat de travail décrivant les termes et conditions de travail, les conditions de résiliation ainsi que le descriptif du poste. Tous les collaborateurs sont équipés d'un ordinateur d'un téléphone fixe et d'un accès à internet. Pour les postes partiellement nomades, les collaborateurs ont accès à des outils informatiques portables (ordinateur, tablette) et un téléphone de la flotte de l'entreprise.

De plus le télétravail partiel a été mis en place pour 2 postes sédentaires.
Une place en crèche a été réservée par la société pour un enfant d'un collaborateur.
D'autre part nos chantiers utilise la plateforme Bativigie qui permet de lutter contre le travail illégal.

Principe 5 :

Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Notre entreprise qui respecte totalement la législation française, laquelle intègre toutes les conventions internationales, n'est pas exposée à la situation évoquée dans le principe 5. De ce fait, elle applique à l'ensemble de son personnel les dispositions du Code du Travail en vigueur en France et respecte les articles L 4153 dudit code.

Principe 6

Contribuer à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Les contrats de travail sont tous des CDI .

En début d'année, les salariés ont un entretien individuel d'évaluation avec leur responsable afin de faire le point sur le rôle de chacun durant l'année écoulée et de préparer l'année qui commence.

L'entreprise prend dès quand cela est possible des stagiaires à qui elle consacre du temps de formation.

La parité homme femme est respectée puisque l'équipe compte 3 femmes et 2 hommes. L'âge moyen des salariés de la société est assez élevé ceci étant la résultante de la fidélité des collaborateurs puisque la durée moyenne de présence dans la société est supérieure à 10 ans. (dont une personne ayant dépassé les 20 ans). Un nouveau salarié issu d'une minorité visible a été embauché en 2019.

Un plan d'épargne entreprise est mis à disposition des salariés. Ce système est très apprécié et très sollicité. La souscription 2019 a été très positive.

Nous sommes labélisés LUCIE (label RSE) depuis 2010.

Principe 7

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

et Principe 8

à entreprendre des initiatives qui tendent à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Dans nos bureaux :

Le papier utilisé est trié et collecté par un organisme privé : environ 1,5m³/an

L'impression recto/verso est systématiquement demandée. (paramètre par défaut)

Les signatures électronique incluent la mention « N'imprimer que si nécessaire »

Il n'y a plus d'impression de brochure interne.

Depuis cette année l'achat du papier est recyclé à 100% et les gobelets en plastique ont été proscrits au profit de tasse individuelles lavables.

A noter que la numérisation, bonne pratique pour diminuer la consommation de papier, fait supporter l'impression des documents en bout de chaîne (factures, billets de train et d'avion, etc., ...) ; SERCIB n'y échappe pas et imprime désormais des documents qui lui parvenaient par

courrier. Cela s'est accru depuis quelques années d'où un effort de l'entreprise plus conséquent pour maintenir le niveau d'utilisation du papier en baisse.

La cafetière à capsule a été remplacée par une cafetière fonctionnant avec des grains de café qu'elle mout. (nous n'avons donc plus de consommation de capsules)

Les bouchons en plastique sont triés et collectés par l'exploitant du restaurant : environ 6 kg/an

L'éclairage fait l'objet de rappel quant à une utilisation raisonnable : les parties communes de l'immeuble ont été équipées des LED dont le déclenchement est asservi à un détecteur de présence.

La collecte des feuille A4 publicités arrivant par fax (malgré l'inscription de notre numéro sur une liste orange) sont mises en feuille de brouillon ou bien données aux écoles maternelles de proximité (environ 1000 feuilles/an)

La mise en veille des appareils (écrans) en cours de journée et l'extinction en fin de journée de la majorité des matériels électriques sont largement préconisées.

Nous avons participé au groupe de travail VIBEO (Valeur Immatérielle du Bâtiment et Bien-être de ses occupants). Ce groupe de travail cherche à démontrer **et à mesurer la valeur ajoutée d'un bâtiment auprès de ses occupants, au-delà de son emplacement géographique.**

En proposant une méthode d'évaluation des moyens mis en œuvre dans un projet de construction de bâtiment en termes de fonctionnalité, de technique, d'environnement, etc... générant une valeur d'usage pouvant impacter directement le bien-être des collaborateurs qui y travaillent (motivation, sérénité, bien-être physique, bien-être cognitif, etc...) ainsi que leur productivité (retard, absentéisme, présentéisme, turnover, etc...).

Une modélisation théorique a précédé des tests in situ. Une fois les tests effectués, une synthèse en vue d'une publication scientifique a été rédigée fin 2019 « Valeur d'usage : les caractéristiques techniques et fonctionnelles d'un immeuble de bureau semblent influencer sur la productivité des occupants et sur la performance économique des entreprises »

Principe 9

Contribuer à favoriser la mise au point et la diffusion des technologies respectueuses de l'environnement.

Mise en place d'outils informatique pour pouvoir faire des audio ou vidéo conférences qui évitent parfois des déplacements.

Visite/Conférence de nos sites références en matières de développement durable et économie d'énergie. Mise a disposition gratuite de notre show room pour les écoles, association et autres structures reconduite en 2019.

Principe 10

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

SERCIB n'est pas exposé à des situations de corruption.